

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

RETRAITE DÈS LE PREMIER JOUR - (N° 2058)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE PREMIER

I. – Au début de l’alinéa 24, substituer aux mots :

« Tout assuré »

les mots :

« Les assurés ».

II. – En conséquence, au même alinéa 24, substituer au mot :

« bénéficié »

le mot :

« bénéficient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.